

LINKY et la machine à coudre électrique de ma grand-mère, la cafetière de grand-père :

Bonjour,

Notre famille est d'avis que même si nous sommes minoritaires à être concernés, rien ne nous permet de laisser nous imposer un système qui n'a pas été agréé par les autorités françaises, un pan du corps médical est circonspect depuis le nombre de plaintes de personnes physiques, ce qui n'exclue pas les nourrissons, enfants etc..... et d'autant que le LNE ou « Laboratoire National de métrologie et d'Essais » n'a pas encore à ce jour délivré d'agrément ou certification pour le dit compteur intelligent.

Il faut savoir de plus qu'il est incapable à cette heure de fournir pour les tarifications doubles, le nombre d'heures réel de chacune des périodes que ce soit heures creuses ou heures pleines, et donc la facture EDF que certains reçoivent n'est pas conforme aux nouvelles règles mise en place depuis janvier 2019.

Si l'on frappe dans l'espace du moteur de recherche " [strebjeanclaude. canalblog. com/archives/2019/08/23/37586012.html](http://strebjeanclaude.canalblog.com/archives/2019/08/23/37586012.html) ", il s'affichera l'un ou l'autre de mes articles touchant directement les miens. Vous y découvrirez la situation.

Pour notre installation, avant déploiement du principe dit LINKY, nous sommes en situation de liaison à un réseau " propre " de toutes harmoniques et autres porteuses à l'exclusion de celle nécessaire à la commutation entre tarif jour ou nuit, qui se font de 4 ou 6 fois par jour durant un maxi de qq minutes, et ce si nous n'avons aucun industriel perturbateur dans le secteur.

Les réseaux EDF communaux sont devenus depuis en sus à cette heure des réseaux informatiques depuis l'usage des nouveaux CPL (*qui n'ont plus rien à voir avec ce que nous avons actuellement*) qui violent les règles de la propriété privée, si nous n'avons pas signé de nouveau contrat. Notre position est donc que notre **non accord** de remplacement de notre compteur, fait que la recherche de la mise en place d'un filtre anti-cpl est à la charge de celui qui pollue nos installations privées. *Installations* d'ailleurs jamais prévues pour l'emploi de courants porteurs pulsés en ligne du type CPL.

Tous, autant que nous sommes, nous ne pouvons donc pas refaire nos appartements ou maisons !!! Mais le plus terrible, c'est le cas de cette propriétaire qui est logée depuis peu dans une toute nouvelle maison de retraite dont aucun câble n'est blindé. Par contre il y en a qui sont « blindé » pour nous prendre pour des burnes !

Par ailleurs, comme on le sait, aucun blindage recommandé pour les réseaux de communication informatique, etc....de nos installations n'est en place chez le particulier et de plus dans l'ancien !

En plus de l'aggravation des champs électromagnétiques rayonnants qui ne sont pas de notre fait personnel etc..., il en résulte un échauffement complémentaire des câbles, forcément non retenu lors de l'étude de nos installations électriques privées datées. Nos câbles ne sont pas à l'air libre mais dans des gaines de plus de 50 ans d'âge, qui sont bien souvent sous tube métallique acier. Il faut signaler que le fournisseur d'énergie, son distributeur, vient aujourd'hui surcharger de ces effets nos lignes privées avec le principe CPL !

EDF et Autres ont à nous fournir et à installer comme il l'on fait pour le nouveau compteur LINKY ou autre Compteur Électronique conforme aux normes européennes si le CPL est développé dans nos communes, le disjoncteur d'entrée, TOUJOURS propriété du Gestionnaire de Réseau, le matériel de filtrage fiable et adapté pour avoir une installation à l'identique avant la mise en place de la technologie LINKY qui a bien des effets sur certains sujets non HERCULES.

Tous ces éléments ne sont pas méconnus de la part de notre fournisseur historique ou producteur vu la date de nos constructions. Nous n'avions à ce moment-là qu'EDF ou une régie municipale, etc.....

Concernant les effets des CPL et non du "compteur" (définition: appareil qui compte et non transmetteur), car ce dernier n'étant qu'un des composants, je crois me souvenir que j'ai lu très récemment qu'une de nos compatriotes a vu son installation pourvue d'un compteur dit LINKY qui l'a frapperait depuis de divers maux très handicapants qui l'on contrainte à quitter son domicile.

Relevons qu'Enedis s'est pris la peine de venir sur place afin de constater ce qui pouvait être à la cause de ses plaintes suite à ses courriers.

Voici la conclusion.

Quand le citoyen n'est plus entendu.

Je ne sais pas si celle-ci a été confirmée par écrit par le service délégué.

Avant la pose du compteur LINKY, cette personne disposait déjà des appareils suivants:

Une cafetière, une machine à coudre, un appareil électronique que l'on appelle un ordinateur. Je ne sais pas si celui-ci est un PC ou un ordinateur portable dont l'alimentation est donc autonome par force de conséquence du principe de la portabilité .

Quoi qu'il en soit depuis toujours cette cliente EDF n'a jamais eu aucun des MAUX dont elle se plaint A CE JOUR avec ses appareils qu'elle a dans son ménage DEPUIS TOUJOURS.

À ce jour, ce sont eux les appareils d'électro-ménager les responsables des MAUX aux dires d'EneDiS !

J'en déduis que les courants CPL sont également générateurs de phénomènes agissant depuis les appareils déclarés en cause par EneDiS. Il faut savoir qu'ils ne sont pas de nouvelles technologies !

Ce dernier point ne pouvant être remis en cause vu les déclarations, nous avons là la démonstration d'un phénomène inconnu pour un bon nombre d'entre nous qui malheureusement génère une situation insupportable au point où l'habitant a dû quitter son lieu de résidence.

Il est hébergé actuellement loin de SON DOMICILE et maintenant tout est rentré dans l'ordre en ce qui concerne sa santé !

Que pouvons-nous rajouter à cela, c'est que l'occupant loge dans un 40 m² environ, équipé d'un canapé qui est à 1 m de son nouveau compteur LINKY, que son lit se trouve juste adossé au droit du mur où de l'autre côté se trouve le nouveau compteur LINKY de ses voisins et bien sûr pour REpondre AUX NORMES facilitant à tout handicapé en chaise roulante l'accès au LINKY, et à son disjoncteur de coupure et sécurité pour pouvoir intervenir aisément sur ses installations électriques.

Vous ne devinez pas, à hauteur de votre tête, quand vous êtes au lit ou allongé sur votre canapé !!!!!

Ce logement était pourvu d'un compteur ELECTRONIQUE TOUT NEUF CONFORME AUX DIRECTIVES EUROPEENNES, de même pas quatre ans d'âge et donc soumis à aucune obligation de remplacement comme le sont les compteurs noirs ou bleus. Cela n'a pas suffi puisque l'on ribelonne à la volée, le citoyen français gilet jaune sera ponctionné plus tard !

Le clou à signaler, c'est que l'appartement en cause est tout neuf comme l'est toute la résidence qui est classée RESIDENCE SENIOR.

Les effets sont apparus très peu de temps après le remplacement du compteur en place..

Je ne sais pas si le remplacement a bien été avisé, accordé, ou placé sans autre avis auprès du propriétaire ou locataire. Quoi qu'il en soit, le fait est là avéré et il serait tout de même raisonnable que l'on trouve un arrangement comme l'a fait une autre direction régionale des compteurs LINKY pour une famille dont un des enfants était épileptique.

On demande à tous de faire des économies, mais là on voit bien que les budgets ne sont pas perdus pour tous ou certains acteurs. Une véritable HONTE qui ne fait encore qu'enrager un peu plus tout gilet jaune qui va bientôt tourner au rouge.

Des brouillards fort épais, non dus au changement climatique doivent toujours encercler notre capitale. Lorsque tous seront équipés d'une voiture électrique, on se rendra compte mais trop tard qu'il aurait été bien plus utile de laisser au travailleur l'outil de locomotion qui est bien moins polluant qu'un dispositif de chauffage au bois au foyer ouvert ou non, fioul, etc....

Il n'y a pas qu'un plan climat à mettre en place, celui du bon sens paysan qui n'a pas fait que de détruire notre belle planète.

DNA : <http://strebjeanclaude.canalblog.com/archives/2019/08/23/37586012.html>

Ma réponse à Mme T. : <http://strebjeanclaude.canalblog.com/archives/2019/08/28/37596432.html>

<https://www.midilibre.fr/2018/04/10/compteur-linky-corinne-lepage-demande-l-arret-de-son-deploiement,1653935.php>

<https://mysmartcab.fr/christophe-leguevaques/>

<https://mysmartcab.fr/christophe-leguevaques/@register>

<https://linky.mysmartcab.fr/ressources/communique-de-presse-linky-200-medecins-une-nouvelle-condamnation.pdf>

<https://www.ehsenaction.fr/>

Pour tous ceux qui nous jurent que le Compteur dit Intelligent LINKY serait **SANS DANGER** nous les invitons à prendre rapidement contact avec Mme T.

L'objet a pour but de se soumettre aux effets „ **System CPL-LINKY sans filtre**“ en grandeur réelle en appartement témoin collectif récent qui était sans nuisance avec un compteur électronique d'avant LINKY. Ce durant une période à convenir entre les opérateurs responsables du déploiement des compteurs LINKY et les candidats.

PS = Post-scriptum

Si dans l'avenir nous voyons encore grossir les rangs des „Gilets Jaunes“ ne nous étonnons pas de voir de plus en de retraités même en chaise reoulante accompagnés du personnel de maisons de retraites !

STREB Jean Claude
27/08/2019